Délibération n° 14	Conseil Municipal du 22 mai 2017
Service MAREIS BOUTIQUE	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions Budgétaires

Le Lundi 22 Mai deux mille dix-sept à 19 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 16/05/2017

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir: 8

Membre(s) excusé(s) :

Membre(s) non excusé(s) :

Nombre de votants : 32 puis 33 (Mme BEAURAIN est arrivée à 19h53)

Affiché le 29/05/2017

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Dominique DELSAUX, Madame Kathy HANQUEZ, Adjoints, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Maryse MAILLART, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Christian RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE,, Monsieur Richard KASPZAK, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Martina DESCHARLES, Mme Laurie CAFFIER, Madame Angélique COUSIN, Madame Stéphanie DANNE,.Monsieur Edouard YDEE,

Absent (s) excusé (s) : 8

Absent (s) non excusé (s) :

Votants : 32 puis 33 (Madame BEAURAIN Christelle est arrivée à 19h53)

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Tarifs des articles de la boutique à compter du 20 mars 2017

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :	Tarifs des articles de la boutique à compter du 20 mars 2017

Après en avoir délibéré ; le Conseil municipal décide de voter la grille des tarifs des articles de la boutique MAREIS (ci jointe), commandés à partir du 20 mars 2017 et des modifications des prix de certains articles. L'argent est encaissé via la régie « Boutique MAREIS ».

La délibération est adoptée par **33 voix pour.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Délibération rendue exécutoire en vertu de sa publication et de sa transmission au Contrôle de légalité le (voir visa)

Le Maire,

Philippe Fait

VILLE DE ETAPLES SUR MER (P.D.C.)

La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- *d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire*
- *d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20170522-DEL14-220517-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2017